



Votre évaluation foncière.
Vos impôts fonciers. Voici
comment ils sont liés.

mpac Société d'évaluation
foncière des municipalités™

Le montant de votre facture d'impôt repose sur deux éléments : la valeur imposable de votre propriété (établie par la SEFM) et le taux d'imposition de votre municipalité, que celle-ci fixe en fonction du montant total de revenus nécessaires pour financer les services locaux tels que les routes, le transport en commun et les services d'urgence.

La SEFM ne fixe pas les taux d'imposition et ne perçoit pas les impôts fonciers. Elle évalue et classe les propriétés selon une approche uniforme appliquée dans tout l'Ontario.

Vous vous demandez comment a été établie votre évaluation foncière ? L'accès à ces renseignements est gratuit.

1. Visitez le site **mpac.ca/fr**
2. Connectez-vous à AboutMyProperty™ à l'aide de votre numéro de rôle et de votre clé d'accès (qui figurent sur votre avis d'évaluation foncière).
3. **Vous avez des questions ?** Composez le 1-866-296-6722, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h (HNE)

mpac™